

MIS EN LIGNE LE 17 MARS 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12884 DU 16 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

1 Rue du Ter

Le jeudi 04 Mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par ABER ROUSSEL, 132 Rue du Clos de Breil, PA du Val Coric Est, 56380 GUER,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner le trottoir à hauteur du 1 Rue du Ter,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 04 mai 2023 de 08h00 à 19h00 le trottoir sera condamné à hauteur du n° 1 rue du Ter pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée,

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale. Le demandeur veillera à la bonne disposition du périmètre de sécurité ainsi qu'à la signalisation et visibilité.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

